

PROGRAMME « LES COMMUNAUTES REVERDISSENT LE SAHEL » (CRS)

Sénégal – Niger – Burkina Faso



Impact du programme CRS-DOB (2018–2025)

RAPPORT ANALYTIQUE

Synthèse et recommandations à des fins de plaidoyer

André BAKOA

Ingénieur Statisticien | Socio-économiste
Consultant International | Expert en Evaluation
Tel : + 226 70228742 | 78831045
E-mail : andrebakoa@yahoo.fr

Juillet 2026

Sommaire

Sigles et abréviations	3
Résumé exécutif	4
1. Contexte et objet du rapport	5
2. Méthodologie	6
3. Résultats du programme au regard des cinq indicateurs	7
4. Messages-clés hiérarchisés	7
5. Preuves d'impact par dimension	9
5.1. Restauration des terres et résilience écologique	9
5.2. Moyens de subsistance et sécurité alimentaire	10
5.3. Cohésion sociale et gouvernance locale	11
5.4. Dimensions transversales : genre, inclusion, durabilité et efficience	12
6. Analyse comparative régionale : convergences et divergences	13
6.1. Convergences fortes	13
6.2. Résultats contrastés nécessitant nuance	14
6.3. Insuffisance de données	14
7. Ancrage dans les cadres nationaux, régionaux et internationaux	15
7.1. Au Burkina Faso	15
7.2. Au Niger	15
7.3. Au Sénégal	16
7.4. Cadres régionaux et internationaux	16
7.5. Synthèse : matrice d'ancrage politique par pays	17
8. Facteurs limitants et leçons apprises	17
8.1. Facteurs limitants	17
8.2. Principales leçons apprises	18
9. Recommandations stratégiques pour le plaidoyer	18
9.1. Recommandations aux bailleurs	19
9.2. Recommandations aux décideurs publics	19
9.3. Recommandations aux collectivités territoriales	20
9.4. Recommandations aux agriculteurs et organisations locales	20
10. Conclusion et implications pour les politiques publiques et les financements futurs	21
Bibliographie	22
Documents, mis à disposition par le consortium CRS :	22
Cadres politiques et stratégies mobilisés :	22

Sigles et abréviations

Sigle / Abréviation	Signification
AFR100	Initiative africaine de restauration des paysages forestiers (African Forest Landscape Restoration Initiative : cible de 100 millions d'hectares)
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CS-GDT	Cadre Stratégique d'Investissement National pour la Gestion Durable des Terres au Niger
CRS	Les Communautés Reverdisent le Sahel
FIES	Échelle de l'Insécurité Alimentaire vécue (Food Insecurity Experience Scale)
GDT	Gestion Durable des Terres
MBR	Association MBR (partenaire nigérien : géoréférencement, densité et diversité arborée), devenue membre du consortium
MOD13Q1	Produit satellitaire MODIS utilisé pour l'extraction de l'indice NDVI (résolution 250 m)
NDC	Nationally Determined Contribution (équivalent anglophone de CDN, utilisé de façon interchangeable dans le texte)
NDVI	Indice de Végétation par Différence Normalisée (Normalized Difference Vegetation Index)
OCDE/CAD	Organisation de Coopération et de Développement Economiques / Comité d'Aide au Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIPD	Plan d'Investissements Prioritaires Décennal de l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahel et le Sahara
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SNRCRS	Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols au Burkina Faso
SPONG	Secrétariat Permanent des ONG (Burkina Faso — dispositif de monitoring des parcelles RNA)

Résumé exécutif

Depuis 2018, le programme « Les communautés reverdissent le Sahel » (CRS), porté par Both ENDS et des consortiums nationaux au Sénégal, au Niger et au Burkina Faso, mise sur la Régénération Naturelle Assistée (RNA), une réponse endogène et peu coûteuse à la dégradation des terres arides du Sahel. Sur un budget cumulé de 7,32 millions d'euros (2017-2025), le programme a mobilisé les communautés rurales autour d'un objectif commun : **restaurer le couvert arboré tout en consolidant les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la gouvernance locale des ressources naturelles**.

À l'issue du second semestre 2025, 152 145 hectares avaient été reverdis (105 % de la cible), 103 343 producteurs formés à la RNA (120 %) et 74 604 d'entre eux l'avaient durablement adoptée (103 %). Quatre des cinq indicateurs du programme dépassent ainsi leur cible ; seul celui des comités villageois accuse un léger retrait (97 %), imputable à des raisons sécuritaires exogènes au Burkina Faso et au Niger plutôt qu'à un défaut de conception.

Ces résultats chiffrés s'accompagnent d'effets bien établis dans les quatre dimensions examinées par ce rapport. Sur le plan biophysique, la densité arborée a plus que doublé au Niger (35-40 à 75-90 arbres/ha entre 2019 et 2023), et l'analyse satellitaire (NDVI) fait apparaître un verdissement progressif et significatif dans les trois pays. Au Sénégal, les enquêtes de terrain révèlent en outre une amélioration progressive, quoiqu'encore partielle, de la matière organique des sols (17,8 % des parcelles présentant un humus abondant) et de leur capacité de rétention d'eau, en particulier chez les producteurs les plus expérimentés en RNA.

Du point de vue socio-économique, 94,6 % des producteurs enquêtés déclarent une hausse de revenus et 91,3 % une amélioration de leur sécurité alimentaire. Sur le plan social et institutionnel, la RNA est perçue positivement par 90,7 % des répondants dans les relations entre agriculteurs, et le programme a contribué à des avancées politiques structurantes : décret national RNA au Niger (2020), nouveau Code forestier au Sénégal, intégration dans les plans communaux de développement au Burkina Faso.

Ces acquis restent cependant marqués par des limites qu'un plaidoyer crédible ne peut passer sous silence : une inclusion féminine réelle mais inachevée (les femmes convertissent moins bien la pratique en gains économiques), une quasi-absence de données sur les jeunes (bien que des initiatives émergentes, comme l'implication de 180 maîtres d'école dans la diffusion de la RNA au Niger, montrent des pistes prometteuses), des tensions agropastorales persistantes localement (63 % de perceptions négatives sur les relations avec les transhumants au Sénégal), et une sécurité foncière qui demeure le facteur limitant le plus critique de la durabilité du modèle, notamment pour les personnes déplacées internes au Burkina Faso.

Le modèle affiche par ailleurs une efficacité économique élevée : 48,14 € par hectare restauré, 70,88 € par producteur formé et 98,18 € par exploitant ayant adopté les pratiques. On note également une forte autonomie des bénéficiaires (69,5 % des producteurs ne reçoivent aucun soutien financier extérieur). Ces caractéristiques en font une option de restauration vérifiée par les données, répliquable à l'échelle régionale et alignée sur les engagements climatiques nationaux, notamment la contribution de 40 000 hectares à la cible NDC 3.0 du Sénégal (99 621 ha d'ici 2030). Cet alignement dépasse le seul Sénégal, puisque le modèle CRS s'insère directement dans l'architecture des cadres nationaux de gestion durable des terres (CDN du Burkina Faso, Cadre Stratégique d'Investissement pour la GDT du Niger, Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols du Burkina Faso) et dans les dispositifs régionaux et internationaux qui les chapeautent (Initiative Grande Muraille Verte, AFR100, Cadre stratégique 2018-2030 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification).

Ce rapport, élaboré selon la méthodologie préalablement définie (inventaire des sources, analyse thématique croisée, synthèse et hiérarchisation, élaboration des recommandations, validation),

formule des recommandations différenciées par catégorie d'acteur (bailleurs de fonds, décideurs publics, collectivités territoriales, organisations locales) reliées explicitement aux preuves qui les fondent et aux cadres politiques existants (Grande Muraille Verte, AFR100, CDN, CNULCD, CS-GDT, SNRCRS).

1. Contexte et objet du rapport

L'agriculture sahélienne est essentiellement pluviale et extensive, fortement exposée aux aléas climatiques. Les exploitations familiales, dont la taille moyenne est d'environ deux hectares, fournissent plus de 90 % des besoins alimentaires de la région et constituent la principale source de revenus de 70 à 80 % de la population. C'est dans ce contexte de dégradation avancée des terres, de pression croissante sur les ressources naturelles et de vulnérabilité structurelle des systèmes agropastoraux que le programme CRS a été initié en 2018 par Both ENDS et ses partenaires. L'ambition affichée est d'arrêter et d'inverser le processus de dégradation dans les zones arides du Sénégal, du Niger et du Burkina Faso, en s'appuyant sur la Régénération Naturelle Assistée (RNA). La RNA est une technique endogène, peu coûteuse, dirigée par les agriculteurs et désormais internationalement reconnue.

Le programme visait, sur ses deux premières phases (2017-2025), trois résultats structurants : une superficie totale reverdie de 141 043 hectares répartie sur les trois pays ; un environnement politique plus favorable et des budgets alloués à la RNA ; un accès facilité des producteurs aux moyens de production et aux marchés. Cinq indicateurs ont servi à mesurer ces progrès : **le nombre d'hectares reverdis, le nombre de communes actives, le nombre de comités villageois établis, le nombre de producteurs formés et le nombre de producteurs ayant adopté la RNA.**

Le présent rapport répond aux termes de référence de l'étude commandée par Both ENDS : produire un rapport analytique et une note politique démontrant l'impact du programme CRS-DOB (2018-2025) et formulant des recommandations pour le plaidoyer à destination des décideurs politiques, des bailleurs et des autres parties prenantes clés.

L'exercice s'est basé sur une documentation très riche et variée. Elle réunit les rapports d'évaluation des phases 1 (2020) et 2 (juillet 2024, Groundswell International), le rapport final du second semestre 2025 (Both ENDS), l'analyse d'impact régionale consolidée (juin 2026), des données géospatiales NDVI, six bases de données de terrain KoboToolbox, une enquête finale de perception menée auprès des producteurs, les rapports nationaux détaillés du Sénégal (IED Afrique, mars 2026) et du Niger (rapport narratif DOB/CRESA, janvier-décembre 2023). À cela s'ajoutent les principaux cadres politiques et stratégiques nationaux et régionaux dans lesquels s'inscrit la RNA. Il s'agit notamment de la Contribution Déterminée au niveau National du Burkina Faso, de la Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols du Burkina Faso (SNRCRS, 2020-2024), Cadre Stratégique d'Investissement National pour la Gestion Durable des Terres du Niger (CS-GDT, 2015-2029), Plan d'Investissements Prioritaires Décennal de l'Initiative Grande Muraille Verte (PIPD, 2021-2030) et Cadre stratégique 2018-2030 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD).

Il a suivi les cinq étapes suivantes : collecte et inventaire des sources, analyse thématique croisée, synthèse et hiérarchisation, élaboration des recommandations et validation croisée par les équipes pays et les porteurs du plaidoyer. Il couvre les quatre dimensions requises : l'impact biophysique, l'impact socio-économique, l'impact social et l'impact institutionnel, ainsi que les critères transversaux de genre, d'inclusion, de durabilité et d'efficacité.

Conformément au cadrage méthodologique retenu, le travail a donc consisté avant tout en une consolidation, un arbitrage et une hiérarchisation de ces données existantes, non en une collecte de données primaires.

2. Méthodologie

L'élaboration de ce rapport a suivi les cinq étapes de l'approche méthodologique validée avec le consortium : (1) collecte et inventaire des sources, avec construction d'une grille de traçabilité (source, pays, année, type de donnée, indicateur, fiabilité) ; (2) analyse thématique croisée reprenant les quatre dimensions d'impact de l'étude régionale (biophysique, socio-économique, social, institutionnel) et l'axe transversal genre/inclusion/durabilité, avec un tableau comparatif par pays pour chaque dimension ; (3) synthèse et hiérarchisation d'un nombre limité de messages-clés portés par les preuves les plus solides ; (4) élaboration de recommandations structurées par catégorie d'acteur, croisées avec les cadres politiques existants ; (5) validation croisée par les équipes pays et les porteurs du plaidoyer.

L'étude d'impact régionale sur laquelle s'appuie ce rapport a elle-même combiné quatre sources : la synthèse des évaluations des phases 1 et 2 ; l'exploitation et le nettoyage de six bases KoboToolBox ; une analyse spatiale du verdissement par l'indice NDVI, utilisé comme proxy en l'absence de relevés biophysiques quantifiés standardisés ; et l'enquête finale de perception. L'évaluation s'appuie sur les critères de l'OCDE-DAC, notamment la pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité/reproductibilité, cohérence, complétés par deux critères transversaux : partenariat (genre et environnement) et leçons apprises.

Cette approche présente des atouts de robustesse : la triangulation entre observations de terrain, perceptions des producteurs et diversité des sites d'observatoire renforce la validité des conclusions. Elle comporte aussi des limites, signalées avec transparence dans l'étude source et reprises dans le présent rapport, dans l'esprit d'un plaidoyer qui gagne en crédibilité en assumant ses propres marges d'incertitude : un recours prédominant à des méthodes qualitatives et à un échantillonnage raisonné, qui limite la portée statistique et la généralisation des résultats ; l'usage du NDVI comme proxy du reverdissement faute de mesures biophysiques directes ; une quasi-absence de données sur les jeunes (moins de 25 ans) dans l'échantillon d'enquête ; et l'absence de données de coûts harmonisées permettant une comparaison fine et systématique entre pays.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs codéveloppés avec les équipes pays pour documenter chacune des quatre dimensions d'impact.

Tableau 1 : Indicateurs des quatre dimensions d'impact

Dimension	Indicateurs communs aux 3 pays	Indicateurs complémentaires	Source
Biophysique	Type de RNA pratiqué ; contraintes ; superficie reverdie ; fourrage disponible	Santé des sols ; impact climatique ; reverdissement indirect	Enquête + Kobo + NDVI
Socio-économique	Motivation d'adoption ; formation ; revenu ; valorisation des produits	Production ; sécurité alimentaire ; chaînes de valeur	Evaluations + enquête finale
Social et institutionnel	Action communautaire ; affiliation collective ; accès vulgarisation ; foncier	Inclusion femmes/jeunes ; résolution de conflits ; avancées politiques	Synthèse des évaluations + enquête

3. Résultats du programme au regard des cinq indicateurs

À l'issue du second semestre 2025, le programme affiche un bilan par pays largement positif : quatre des cinq indicateurs dépassent leur cible globale, avec des taux d'atteinte allant de 97 % à 120 %. Le tableau ci-dessous consolide les résultats cumulés 2018-2025 par pays.

Indicateurs	Niger	Burkina Faso	Sénégal	Total 3 pays
Superficie reverdie (ha cumulés)	72 483 (106 %)	39 666 (103 %)	39 996 (105 %)	152 145 (105 %)
Communes impliquées	9 (90 %)	31 (107 %)	12 (100 %)	52 (102 %)
Comités villageois établis/renforcés	183 (92 %)	446 (98 %)	227 (100 %)	856 (97 %)
Producteurs formés à la RNA	60 199 (133 %)	27 089 (104 %)	16 055 (107 %)	103 343 (120 %)
Producteurs ayant adopté la RNA	39 117 (102 %)	20 738 (103 %)	14 749 (104 %)	74 604 (103 %)

La superficie reverdie a atteint 105 % au niveau global. Le résultat au Burkina Faso (39 666 ha, 103 %) est particulièrement notable car obtenu dans un contexte d'insécurité persistante, marqué par le retrait de deux membres du consortium et des restrictions de déplacement. Le seul indicateur en retrait global, celui des comités villageois (97 %), s'explique directement par des facteurs sécuritaires exogènes au Burkina Faso et au Niger, notamment des villages devenus inaccessibles et des comités ayant cessé de fonctionner.

Le dépassement le plus important concerne la formation au Niger (133 %, soit 60 199 producteurs formés pour une cible de 45 098), porté par un puissant effet de diffusion entre pairs : 154 pairs formateurs actifs dans les 9 communes d'intervention, et une mobilisation ayant permis de former 4 607 agriculteurs supplémentaires sur un seul semestre. Le rapport narratif du Niger met en lumière une innovation complémentaire à cette dynamique de diffusion : à partir de 2023, le programme a associé les maîtres d'école des villages à la sensibilisation à la RNA et à la vulgarisation du décret national, sur la base du constat que les membres des comités villageois chargés de la tenue des bases de données sont parfois peu scolarisés ou quittent leur village. Cent quatre-vingts (180) maîtres d'école ont ainsi été mobilisés dans sept communes (Kiéché, Matankari, Dankassari, Alléla, Bazaga, Tajaé, Bagaroua), ouvrant une piste concrète pour ancrer la RNA dans les enseignements scolaires et pour commencer à documenter empiriquement l'inclusion des jeunes, aujourd'hui absente des données de l'enquête finale.

L'indicateur relatif à l'adoption (74 604 producteurs, 103 %) revêt une portée particulière car il mesure un changement durable de pratiques et non une simple participation : au Sénégal, 92 % des producteurs formés sont devenus adoptants actifs, ce qui illustre une forte efficacité de conversion formation-adoption.

4. Messages-clés hiérarchisés

Conformément à l'étape 3 de la méthodologie (synthèse et hiérarchisation), huit messages-clés ont été retenus parmi l'ensemble des preuves disponibles, sur la base de leur solidité, de leur cohérence entre pays et de leur valeur de conviction pour des décideurs non-experts. Chaque message articule un constat chiffré, son interprétation et son implication pour l'action.

N°	Constat chiffré	Interprétation	Implication pour l'action
1	152 145 ha reverdis (105 % de la cible) ; 74 604 producteurs adoptants (103 %).	Le dépassement simultané des deux indicateurs les plus significatifs montre que la RNA n'est plus une pratique expérimentale mais un changement d'échelle déjà consolidé : l'ampleur territoriale s'accompagne d'une appropriation réelle par les producteurs, et non d'une simple diffusion de surface.	La RNA fonctionne à l'échelle : elle mérite un passage à l'échelle régionale plutôt qu'une reconduction à périmètre constant.
2	94,6 % des producteurs déclarent une hausse de revenus ; 91,3 % une meilleure sécurité alimentaire.	La quasi-unanimité et l'homogénéité de ces résultats entre pays indiquent que le bénéfice économique et alimentaire est le principal facteur de l'adoption, davantage que la conviction environnementale : c'est l'intérêt matériel direct, vérifiable dès les premières années de pratique, qui explique la diffusion spontanée de la RNA.	L'argument économique, pas environnemental, doit rester au cœur du plaidoyer et des stratégies de diffusion.
3	Coût de 48,14 €/ha reverdi, contre des initiatives comparables plus coûteuses et moins durables.	Ce faible coût unitaire tient à la nature même de la technique : la RNA valorise la régénération spontanée des souches et graines déjà présentes dans le sol plutôt que la plantation d'arbres, ce qui explique à la fois son efficacité budgétaire et sa reproductibilité rapide sans intrants extérieurs.	La RNA constitue un investissement à haut rendement pour les bailleurs, à privilégier face aux plantations à forts intrants.
4	69,5 % des producteurs ne reçoivent aucun soutien financier extérieur ; durée moyenne de pratique de 12,1 ans au Burkina Faso.	L'autonomie financière et la persistance de la pratique sur plus d'une décennie signalent une appropriation durable plutôt qu'une adoption liée à un financement de projet : la RNA s'est ancrée comme une norme agricole autoportée, ce qui la distingue des pratiques dépendantes de subventions qui s'interrompent avec le financement.	L'appropriation communautaire est le principal gage de durabilité et justifie des financements pluriannuels de transition plutôt que d'assistance continue.
5	Décret RNA au Niger (2020), Code forestier au Sénégal, plans communaux au Burkina Faso ; ces avancées s'inscrivent dans des cadres nationaux préexistants (CS-GDT Niger, SNRCRS Burkina Faso, CDN).	Ces avancées, de nature différente selon les pays (décret présidentiel, réforme législative, planification communale), montrent que le plaidoyer opère par des voies institutionnelles distinctes plutôt que par une réforme uniforme : chaque pays a trouvé son propre point d'entrée politique, ce qui traduit une influence réelle mais encore fragmentée du programme.	Les acquis politiques ponctuels doivent être consolidés dans les instruments budgétaires nationaux déjà en place plutôt que rester des mesures isolées.
6	Sécurité foncière : droit de vendre la terre de 5,4 % (Sénégal) à 81,5 % (Niger) ; plus d'un million de déplacés sans titre au Burkina Faso.	L'écart considérable entre régimes fonciers nationaux montre que la durabilité de la RNA dépend moins de la technique elle-même que du contexte institutionnel dans lequel elle s'exerce : là où le foncier est sécurisé (Niger), l'adoption se consolide plus aisément ; là où il ne l'est pas (personnes déplacées au Burkina Faso), même une pratique éprouvée reste fragile.	La sécurisation foncière est la condition la plus critique de la durabilité du modèle et doit être une priorité de plaidoyer autonome.
7	Code forestier cité par 31,1 % des producteurs comme principal frein réglementaire.	La convergence de ce constat entre les trois pays indique qu'il s'agit d'une contrainte structurelle de nature juridique, et non d'un problème lié aux capacités locales ou aux pratiques des producteurs : tant que les textes forestiers ne reconnaissent pas explicitement les droits des agriculteurs sur les arbres en champ, l'adoption de la RNA restera freinée indépendamment des efforts de formation.	La réforme du cadre réglementaire forestier est le levier institutionnel isolé le plus rentable pour lever un blocage transversal.
	Le financement public de la restauration des terres reste structurellement volatil	Cette volatilité, documentée indépendamment du programme CRS dans les propres cadres stratégiques nationaux, montre que les États peinent structurellement à sécuriser des ressources	Le faible coût unitaire et l'autonomie financière du modèle CRS en font un

N°	Constat chiffré	Interprétation	Implication pour l'action
8	(Burkina Faso : de 75,6 à 48,0 milliards F CFA entre 2018 et 2020 pour le seul programme national d'irrigation et d'aménagement des terres) et le Niger qualifie lui-même le coût de la GDT d'« exorbitant » au regard des ressources mobilisées.	budgétaires stables pour la gestion durable des terres : elle confirme que la valeur du modèle CRS tient précisément à sa capacité à fonctionner sans dépendre de ces financements publics erratiques.	argument de poids pour orienter une partie des financements climatiques et fonciers nationaux vers l'approche communautaire plutôt que vers des dispositifs à forte intensité de capital.

5. Preuves d'impact par dimension

Conformément à la logique de construction du plaidoyer, les preuves sont organisées ci-après par dimension (biophysique, socio-économique, sociale et institutionnelle) puis complétées par les dimensions transversales de genre, d'inclusion et de durabilité. Chaque constat chiffré est accompagné de son interprétation et de son implication pour l'action.

5.1. Restauration des terres et résilience écologique

La densification du couvert arboré représente le résultat biophysique le mieux établi du programme, avec une convergence remarquable entre les trois pays malgré des méthodes de mesure différentes. Au Niger, les données des observatoires montrent une densité arborée passée de 35-40 à 75-90 arbres par hectare entre 2019 et 2023, ainsi qu'une diversité d'espèces passée de 6-9 à 12-15 par hectare, avec 5 à 7 nouvelles espèces identifiées grâce à l'apport de fumier animal et au retour de la faune. Le Burkina Faso, de son côté, voit le monitoring SPONG (2025) relever des parcelles dépassant 100 arbres par hectare avec une forte diversité d'espèces. Au Sénégal enfin, l'observatoire de Mbayène enregistre une densité passée de 13,6 à 18 arbres par hectare, et l'analyse NDVI (Sentinel-2, 2018-2025) atteste de la progression du couvert végétal.

L'analyse spatiale par indice de végétation (NDVI, produit MOD13Q1) apporte une preuve indépendante et objective de ce verdissement : la tendance modélisée par régression linéaire simple est haussière dans les trois pays, plus prononcée en saison pluvieuse qu'en saison sèche. Un signal cohérent avec une restauration progressive de la capacité productive des sols, mieux structurés et davantage capables de retenir l'eau. L'écart croissant entre les valeurs de saison sèche et de saison pluvieuse suggère en outre une augmentation de la biomasse ligneuse pérenne, signe de maturation du couvert arboré. Les figures 1 et 2 ci-dessous illustrent ces constats.

Figure 1: Tendance de l'évolution du NDVI (produit MOD13Q1) en saison sèche et en saison pluvieuse dans les zones d'intervention (2016/2017–2024/2025).

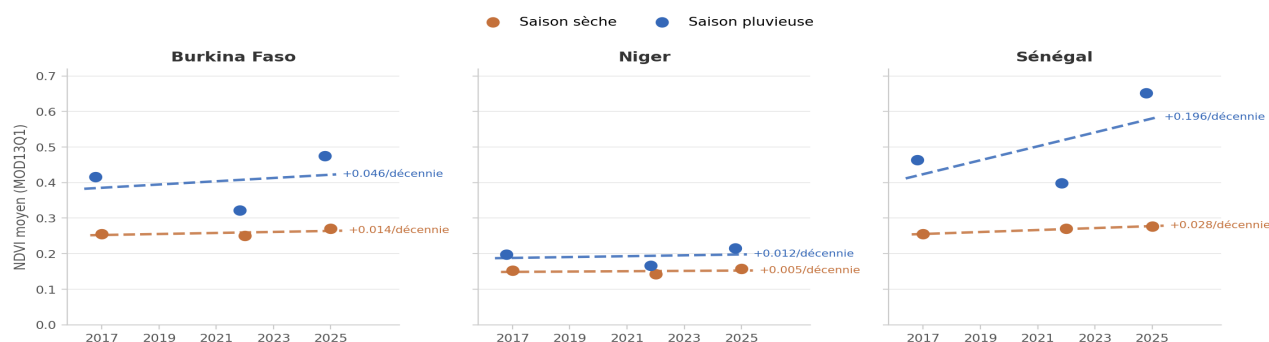
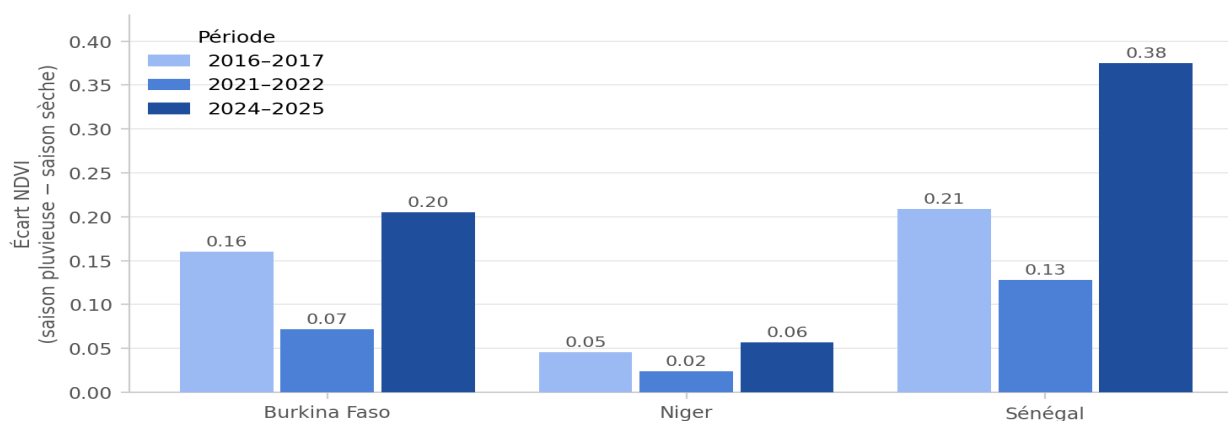


Figure 2: Elargissement de l'écart saisonnier du NDVI (saison pluvieuse – saison sèche) entre 2016/2017 et 2024/2025, indicateur indirect de l'accroissement de la biomasse ligneuse pérenne.



Les résultats sur la santé des sols confortent cette lecture. L'évaluation conduite selon la méthode qualitative inspirée de la SOCLA (structure du sol, compaction, résidus organiques, matière organique, rétention d'eau, couverture, érosion, activité des invertébrés) met en évidence une relation légèrement positive entre l'ancienneté de la pratique de la RNA et le score de santé des sols : les scores les plus faibles deviennent plus rares chez les producteurs pratiquant la RNA depuis plus de 15 à 20 ans, même si, pour une même durée de pratique, la variabilité demeure forte (type de sol, pluviométrie, pratiques culturelles associées, pression de pâturage). Les observations de terrain conduites au Sénégal (enquêtes de décembre 2025) convergent : les parcelles des producteurs expérimentés en RNA affichent les proportions les plus élevées de résidus organiques en décomposition et de sols bruns avec présence d'humus (51,1 % de l'échantillon, et 17,8 % de sols à humus abondant), traduisant une accumulation progressive de matière organique favorable à l'activité biologique et à la fertilité, tandis que la capacité de rétention d'eau, en amélioration, demeure intermédiaire. Fondés sur un indicateur qualitatif et un effectif limité (257 parcelles renseignées), ces résultats doivent être interprétés avec prudence : ils suggèrent une contribution réelle mais progressive de la RNA à la restauration de la santé des sols, dont la quantification nécessiterait des mesures biophysiques standardisées.

Sur la biodiversité et le fourrage, les trois pays rapportent des tendances convergentes : au Sénégal, 97,9 % des ménages enquêtés déclarent une biodiversité accrue et 94,4 % une meilleure disponibilité du fourrage. La dynamique est identique au Niger et au Burkina Faso : la production de fourrage figure parmi les avantages de la RNA les plus cités par les producteurs (94,6 % des enquêtés au Niger et 93,1 % au Burkina Faso) et les rapports de suivi y confirment une disponibilité accrue du fourrage, portée par la densification du couvert arboré (de 35–40 à 75–90 arbres/ha entre 2019 et 2023 au Niger ; parcelles dépassant 100 arbres/ha au Burkina Faso).

Ces bénéfices biophysiques ne sont toutefois pas homogènes : deux contraintes structurelles limitent leur consolidation. L'insécurité, au Burkina Faso et au Niger, restreint physiquement l'accès aux sites et fragilise les comités de surveillance chargés de prévenir les coupes illégales. La pression foncière, au Sénégal, complique l'évaluation de la neutralité en matière de dégradation des terres : les surfaces cultivées à Mbayène sont passées de 6 800 à 7 800 hectares entre 2018 et 2023.

5.2. Moyens de subsistance et sécurité alimentaire

L'enquête finale de perception révèle un accès globalement élevé à la formation RNA et aux services de vulgarisation, mais avec des écarts marqués entre pays, présentés dans le tableau suivant.

Indicateur	Burkina Faso	Niger	Sénégal	Total
Proportion des répondants ayant accès à la formation RNA	74,4 %	94,4 %	97,8 %	85,5 %
Proportion des répondants ayant accès aux services de vulgarisation	45,2 %	98,9 %	69,0 %	65,8 %
Proportion des répondants dont le revenu a augmenté depuis la RNA	93,8 %	97,5 %	94,6 %	94,6 %

L'impact sur les revenus est le résultat socio-économique le plus important et le plus homogène entre pays : 94,6 % des répondants déclarent une hausse de revenus depuis la pratique de la RNA, avec des valeurs très homogènes d'un pays à l'autre (Burkina Faso 93,8 %, Niger 97,5 %, Sénégal 94,6 %). Le levier dominant est, de loin, l'augmentation du rendement des productions sous RNA, citée par 99,1 % de ceux dont les revenus ont augmenté, devant la vente de produits forestiers non ligneux (PFNL, 55,7 %) et la vente de bois de chauffe (51,4 %) issus de la taille sanitaire des arbres, l'élagage et le bois mort. Les données sénégalaises précisent ce mécanisme : l'augmentation de rendement reste la première raison citée (50,3 % des répondants), mais la collecte et la vente de bois de chauffe (24,0 %) et de PFNL (23,4 %) progressent nettement avec l'ancienneté de la pratique, ce qui traduit une diversification progressive des sources de revenus à mesure que la RNA se consolide plutôt qu'un basculement rapide.

Les rendements progressent significativement dès la troisième année de pratique, et les praticiens expérimentés (5 ans et plus) affichent au Sénégal des rendements supérieurs de 50 % à la moyenne. La perception de la stabilité des revenus y est nettement positive (79,2 % des répondants jugeant leurs revenus « plus élevés » ou « beaucoup plus élevés »), et aucun producteur très expérimenté en RNA ne rapporte de baisse de revenus, une preuve de la maturité économique du modèle.

La sécurité alimentaire suit une trajectoire tout aussi positive : 91,3 % des répondants déclarent que leur sécurité alimentaire a changé favorablement après l'adoption de la RNA. Les indicateurs de détresse alimentaire simplifiés (échelle FIES) vont dans le même sens au Niger et au Sénégal (moins de 3 % de crainte de manque de nourriture), mais révèlent un contraste marqué avec le Burkina Faso (78,6 % de crainte de manque), qui reflète davantage l'impact de l'insécurité et des déplacements de population que celui de la RNA elle-même. Cette nuance est essentielle pour ne pas surestimer la portée du programme dans ce contexte particulier.

La structuration économique des filières issues de la RNA présente des profils nationaux distincts mais complémentaires : le Niger valorise les produits forestiers non ligneux via les fédérations HIMMA (gousses de *Piliostigma reticulatum*, huile de *Balanites aegyptiaca*), dont l'appui couvre en 2023 six des neuf communes d'intervention (renforcement des capacités des fédérations communales, appui à l'élaboration de plans d'affaires, participation à des foires locales, régionales et nationales). Le Burkina Faso s'appuie sur les ONG partenaires pour la transformation et la commercialisation coopérative. Le Sénégal mise sur les coopératives féminines (huile de balanites, poudre de bouye) et les foyers améliorés, qui réduisent de 50 % la consommation de bois et créent une double valeur économique et environnementale.

Le développement de ces filières reste toutefois qualifié de « très modeste » dans l'ensemble par l'étude d'impact, plus abouti au Niger que dans les deux autres pays — signe d'un potentiel de diversification économique encore largement inexploité.

5.3. Cohésion sociale et gouvernance locale

La RNA a un effet perçu comme largement positif sur les relations entre agriculteurs : 90,7 % des répondants rapportent un impact positif sur ce plan, avec une cohérence parfaite au Niger et au Sénégal (100 %) et un écart plus modéré au Burkina Faso (77 %). L'enquête sénégalaise corrobore ce résultat à un niveau très proche (95,6 %). Les mécanismes locaux de résolution de conflits

existent pour la majorité des types de litiges (88 à 93 % de couverture globale), avec toutefois un point de fragilité au Sénégal, où seuls 74,7 % des répondants rapportent l'existence d'un mécanisme entre agriculteurs.

Concernant les relations agropastorales, la situation est plus complexe : il s'agit là du point de vigilance social le mieux étayé du programme. Au Niger, l'impact est perçu comme positif à 100 % aussi bien pour les éleveurs sédentaires que transhumants. Ce résultat exceptionnel est attribué à la collaboration étroite avec les conseils régionaux. Au Sénégal, le tableau s'inverse : 63 % des répondants perçoivent un impact négatif de la RNA sur la relation avec les éleveurs transhumants, et 64 % des ménages déclarent être affectés par des conflits agropastoraux. La RNA, dans le bassin arachidier sénégalais à forte densité humaine, semble exacerber les tensions liées à l'expansion des terres cultivées plutôt que les apaiser. Le Burkina Faso se situe en position intermédiaire, avec une majorité de réponses « pas d'impact ».

Sur le plan institutionnel, le programme a contribué à des avancées majeures et durables. Au Niger, un décret national de juin 2020, signé par le Président, promeut exclusivement la RNA, une mesure directement corrélée à l'accélération de la formation et de l'adoption, et qui s'inscrit dans la continuité du Cadre Stratégique d'Investissement National pour la Gestion Durable des Terres (CS-GDT), lui-même adossé à l'initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » (i3N).

Au Sénégal, le nouveau Code forestier de 2018 reconnaît pour la première fois les droits des agriculteurs sur les arbres en champ (élagage, émondage, prélèvement de bois mort, valorisation des produits forestiers non ligneux), mais ce contenu reste largement méconnu des communautés, un frein à sa pleine application. Le pays a par ailleurs inscrit un engagement NDC 3.0 visant 99 621 hectares sous RNA d'ici 2030, dont 40 000 hectares déjà attribués au programme CRS.

Au Burkina Faso, l'intégration de la RNA dans les plans communaux de développement constitue le principal levier institutionnel, quoique fragilisé par l'instabilité politique et par des budgets communaux jugés très limités, une fragilité que corrobore, à l'échelle nationale, la forte volatilité du financement public de la restauration des terres.

La sécurité foncière demeure, dans les trois pays, le facteur limitant le plus critique de la durabilité du modèle. Les régimes fonciers diffèrent radicalement : le droit de vendre une parcelle est déclaré par 81,5 % des répondants nigériens, contre seulement 10,6 % au Burkina Faso et 5,4 % au Sénégal. Au Burkina Faso, l'absence de titre foncier pour les personnes déplacées internes, plus d'un million de personnes en 2020, freine directement leur adoption de la RNA. Au Sénégal, 15,6 % des producteurs perçoivent encore un risque de perte de terre lié à la pratique. Un signal encourageant mérite néanmoins d'être souligné : 77,8 % des répondants concernés estiment que la pratique de la RNA renforce, plutôt qu'elle ne fragilise, leur sécurité foncière perçue.

5.4. Dimensions transversales : genre, inclusion, durabilité et efficience

L'intégration du genre est réelle et structurée, en particulier au Niger (168 groupements féminins créés en phase 1, regroupant 3 284 membres, structurés en 32 unions et 2 fédérations municipales dotées d'un capital propre supérieur à 15 000 euros) et au Sénégal (coopératives féminines et fonds rotatifs alimentés par la vente de produits transformés). Le ratio femmes/hommes dans les comités villageois est le plus élevé au Sénégal (2 pour 5), devant le Niger (1,25 pour 5) et le Burkina Faso (1,5 pour 5).

Cette structuration ne doit cependant pas masquer une inclusion encore incomplète. Les femmes ne représentent que 20 % de l'échantillon de l'enquête finale, et elles convertissent moins facilement la pratique de la RNA en gains économiques que les hommes : leurs revenus ont augmenté pour 88,1 % d'entre elles contre 96,6 % des hommes (écart de 8,5 points de pourcentage), et leur sécurité alimentaire s'est améliorée pour 83,8 % d'entre elles contre 95,9 % des hommes (écart de 12,1 points de pourcentage). Les rapports sources soulignent eux-mêmes la nécessité de dépasser la simple présence en comité pour atteindre une participation réelle à la prise de décision.

➤ Jeunes, pastoralistes et personnes déplacées

L'inclusion des jeunes de moins de 25 ans n'est pas documentée empiriquement : ils sont quasi absents de l'échantillon d'enquête, l'âge moyen des répondants variant de 41 à 55 ans selon le pays et le genre. Il s'agit d'une lacune de mesure à traiter comme telle, et non comme la preuve d'une absence d'effet. L'implication, à partir de 2023, de 180 maîtres d'école dans sept communes du Niger pour la sensibilisation à la RNA et la vulgarisation du décret national, associée à la mobilisation de conseillers municipaux et à la mise en place d'un cadre de concertation communal sur la généralisation de la RNA à Matankari, constitue une première piste concrète pour bâtir, à l'avenir, un dispositif de suivi désagrégé par âge et une stratégie explicite d'intégration de la RNA dans les curricula scolaires.

L'inclusion des pastoralistes est, comme indiqué plus haut, hautement contrastée entre pays. Celle des personnes déplacées internes reste entravée par l'insécurité foncière, en particulier au Burkina Faso.

➤ Durabilité et reproductibilité

La durabilité du modèle repose d'abord sur l'appropriation communautaire : la durée moyenne de pratique de la RNA atteint 12,1 ans au Burkina Faso, avec des médianes de 6 à 8 ans au Niger et au Sénégal et des extrêmes allant jusqu'à 40 ans. La conversion formation-adoption est élevée (92 % au Sénégal), et la dépendance aux subventions extérieures est faible : 69,5 % des producteurs ne reçoivent aucun soutien financier extérieur, et seuls 3,2 % s'en déclarent fortement dépendants. Deux associations locales nigériennes formées par le programme (Tchanjin Rayuwa, MBR) sont devenues membres à part entière du consortium, ce qui traduit une solide capacité partenariale durable.

➤ Efficience

Le modèle, à faibles intrants et à forte intensité de connaissances, présente un rapport coût-efficacité élevé, chiffré ci-dessous.

Coût unitaire	Niger	Burkina Faso	Sénégal	Programme
Par hectare reverdi	29,65 €	49,01 €	49,07 €	48,14 €
Par producteur formé	35,71 €	71,76 €	122,23 €	70,88 €
Par adoptant de la RNA	54,95 €	93,74 €	133,06 €	98,18 €

Le Niger constitue la référence interne du programme en matière d'efficience-coût, porté par l'effet de diffusion entre pairs dit « tache d'huile » et par la diffusion radiophonique (Radio Niyya, Sarraounia, Dallol), qui a étendu la portée du message au-delà des seules communes d'intervention. Les coûts plus élevés observés au Sénégal justifient une analyse causale approfondie (contexte, phase de mise en œuvre, définitions) avant tout arbitrage budgétaire entre pays.

6. Analyse comparative régionale : convergences et divergences

L'analyse comparative des trois pays met en évidence des résultats robustes et convergents, des résultats contrastés nécessitant des nuances, et des signaux faibles ou données insuffisantes. Cette distinction est utile pour un plaidoyer qui reste crédible face à des décideurs avertis.

6.1. Convergences fortes

- La hausse des revenus (94,6 % en moyenne) et l'amélioration de la sécurité alimentaire (91,3 %) sont établies de façon cohérente dans les trois pays, avec des écarts inter-pays inférieurs à 4 points ;

- La densification du couvert arboré est confirmée à la fois par les observatoires de terrain et par l'analyse spatiale NDVI, indépendamment de la méthode de mesure retenue par chaque pays ;
- L'appropriation communautaire durable de la RNA (comités villageois, associations devenues membres du consortium au Niger, durée moyenne de pratique supérieure à une décennie) concerne les trois contextes nationaux ;
- Les avancées politiques, bien que de nature différente selon les pays (décret au Niger, Code forestier au Sénégal, plans communaux au Burkina Faso), convergent toutes vers un ancrage institutionnel croissant de la RNA. Ces avancées s'inscrivent en outre chacune dans un cadre national de gestion durable des terres préexistant (CS-GDT, SNRCRS, CDN) qui leur donne une assise durable au-delà du seul programme CRS.
- La progression de la productivité perçue est confirmée dans les trois pays : 77,9 % des répondants jugent leur exploitation « plus productive » ou « beaucoup plus productive » depuis leur participation au programme.

6.2. Résultats contrastés nécessitant nuance

- L'inclusion des femmes est réelle mais incomplète, avec des écarts de conversion en gains économiques observés dans les trois pays (- 8,5 points sur les revenus, - 12,1 points sur la sécurité alimentaire), bien que les modalités de structuration diffèrent (groupements et fédérations au Niger, coopératives et fonds rotatifs au Sénégal) ;
- Les relations agro-pastorales opposent le Niger (100 % d'impact positif) et le Sénégal (63 % d'impact négatif sur la relation avec les transhumants) : un même programme produit ici des effets sociaux inverses selon la densité démographique et la pression foncière locales ;
- L'accès aux services de vulgarisation varie de 98,9 % au Niger à 45,2 % au Burkina Faso, ce dernier écart s'expliquant largement par les contraintes sécuritaires plutôt que par la conception du programme ;
- Les coûts unitaires diffèrent fortement (29,65 € par hectare au Niger contre 49,07 € au Sénégal), ce qui appelle une lecture contextualisée plutôt qu'un classement brut entre pays.

6.3. Insuffisance de données

- L'inclusion des jeunes n'est documentée dans aucun des trois pays de façon empirique et suffisante pour en tirer des conclusions fiables, même si l'initiative des maîtres d'école au Niger ouvre une première piste à généraliser et à évaluer ;
- Les données de coûts harmonisées restent partielles, limitant la comparabilité fine entre pays au-delà des trois indicateurs disponibles (hectare, agriculteur formé, adoptant) ;
- La robustesse statistique de la relation entre ancienneté de la pratique et santé des sols reste faible, invitant à la prudence dans l'interprétation causale de ce lien ;
- La séquestration du carbone, explicitement demandée dans les termes de référence de l'étude d'impact, n'est mesurée dans aucun des trois pays : le NDVI reste un proxy de verdissement, non une mesure de stock de carbone.

7. Ancrage dans les cadres nationaux, régionaux et internationaux

Cette section situe explicitement les résultats du programme CRS au regard des principaux instruments politiques et stratégiques dans lesquels s'inscrit la restauration des terres au Sahel. L'objectif est double : montrer que le modèle CRS ne constitue pas une initiative isolée mais une contribution mesurable à des engagements déjà pris par les États et par les instances régionales et internationales ; et identifier, pour chaque cadre, le point d'entrée le plus direct pour un plaidoyer différencié par pays et par acteur.

7.1. Au Burkina Faso

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Burkina Faso (version finale, octobre 2021) fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par des actions d'atténuation et d'adaptation ; l'évaluation à 2020 montre un niveau d'atteinte de 91,37 % pour le scénario inconditionnel d'atténuation et de 89 % pour les actions d'adaptation, ce qui a renforcé la conviction du pays que le financement de l'adaptation est lui-même un vecteur de réduction des émissions. La CDN chiffre par ailleurs, dans son portefeuille d'actions prioritaires, un projet de « restauration des écosystèmes pour la résilience aux changements climatiques des communautés locales dans la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Burkina Faso », doté d'un coût estimé de 85 millions USD et d'un potentiel de réduction de 576,9 GgCO₂eq en 2025, 1 153,9 GgCO₂eq en 2030 et 3 000 GgCO₂eq en 2050. Le programme CRS, bien que financé indépendamment, opère exactement dans ce périmètre technique (agroforesterie et gestion durable des terres en zone GMV) et dispose déjà, contrairement à ce projet en développement, de résultats vérifiés à l'échelle de dizaines de milliers d'hectares, un atout décisif pour son intégration explicite dans la mise en œuvre et le suivi de la CDN révisée du Burkina Faso.

La Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS 2020-2024) définit pour sa part un objectif de financement de 70 % à charge de l'État et de 30 % à charge des partenaires techniques et financiers jusqu'en 2024, ainsi qu'un objectif de développement d'au moins trois nouveaux produits financiers pour la CES/DRS (conservation des eaux et des sols / défense et restauration des sols) et un taux d'accès au crédit cible de 5 %. Or les données financières nationales mettent en évidence une forte volatilité des investissements publics dans ce domaine : le budget exécuté du seul programme « Aménagements hydro-agricoles et irrigations » est passé de 75,6 milliards F CFA en 2018 à 55,1 milliards en 2019 puis 48,0 milliards en 2020, une baisse directement attribuée par le document stratégique aux épisodes d'instabilité socio-économique et politique du pays. Dans ce contexte de financement public erratique, le rapport coût-efficacité du modèle CRS (49,01 € par hectare reverdi au Burkina Faso) constitue une option de continuité budgétairement réaliste, que la SNRCRS elle-même appelle de ses vœux à travers son deuxième axe stratégique de renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs.

7.2. Au Niger

Le Cadre Stratégique d'Investissement National pour la Gestion Durable des Terres au Niger (CS-GDT, validé en 2010 et actualisé jusqu'en 2029) vise à prioriser, planifier et orienter les investissements publics et privés en matière de gestion durable des terres, en cohérence avec l'initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » (i3N) et le Plan de Développement Économique et Social. Son objectif spécifique 2 (« assurer la durabilité de la base productive de l'agriculture ») vise explicitement l'appropriation, par les populations rurales vulnérables, des techniques et technologies de gestion durable des terres et le développement de pratiques d'adaptation aux changements climatiques, c'est-à-dire exactement le mécanisme mis en œuvre par le programme CRS au Niger (60 199 producteurs formés, 133 % de la cible). Le document stratégique national reconnaît lui-même que « le coût d'investissement pour la GDT semble être exorbitant », ce qui renforce la valeur de démonstration du modèle CRS, dont le coût unitaire (29,65 € par hectare reverdi au Niger) est très inférieur aux approches de plantation à forts intrants. Le décret présidentiel

de juin 2020 en faveur de la RNA doit ainsi être lu comme la traduction opérationnelle la plus récente et la plus directe de ce cadre stratégique d'investissement, quatre ans après son adoption formelle.

Le CS-GDT identifie par ailleurs une chaîne d'acteurs (producteurs ruraux, conseils communaux, autorités coutumières, ONG, institutions de formation et de recherche, partenaires techniques et financiers) dont les rôles en matière de plaidoyer, d'appui-conseil et de mobilisation des ressources recoupent précisément la matrice d'acteurs du plaidoyer CRS présentée dans ce rapport, ce qui offre un relais institutionnel supplémentaire pour la diffusion des recommandations de ce rapport auprès des structures nigériennes déjà en place (Groupe Technique GDT, structures d'encadrement régionales et départementales).

7.3. Au Sénégal

Le Sénégal dispose du corpus politique le plus explicitement favorable à la RNA parmi les trois pays : le Code forestier de 2018 reconnaît les droits d'usage des agriculteurs sur les arbres en champ, et l'engagement NDC 3.0 vise 99 621 hectares sous RNA d'ici 2030, dont 40 000 hectares déjà comptabilisés grâce au programme CRS, soit 40 % de la cible nationale atteinte par un seul programme. L'étude d'impact sénégalaise recommande, en cohérence directe avec ce cadre, une diffusion active du contenu du Code forestier de 2018 auprès des communautés (dont la connaissance reste aujourd'hui limitée), l'accélération de la sécurisation foncière par la mise en œuvre des dispositions de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale relatives aux conventions locales et aux certificats fonciers, et le renforcement des services déconcentrés de vulgarisation (DRDR, IREF) via le Programme national de conseil agricole (PNCA). Ces recommandations nationales, cohérentes avec celles formulées à l'échelle régionale, montrent que le plaidoyer sénégalais dispose déjà d'un point d'appui institutionnel solide qu'il s'agit avant tout d'opérationnaliser plutôt que de construire.

7.4. Cadres régionaux et internationaux : Grande Muraille Verte, AFR100 et Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification

À l'échelle régionale, l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahel et le Sahara s'appuie, depuis 2021, sur un Plan d'Investissements Prioritaires Décennal (PIPD 2021-2030) qui structure la mobilisation de financements internationaux (Banque GMV Carbone, Nouvel Instrument Financier Africain, Fonds d'Adaptation et de Résilience) autour d'une gestion axée sur les résultats et d'indicateurs objectivement vérifiables. Le programme CRS, actif de longue date dans le périmètre géographique de la GMV au Burkina Faso et au Niger, dispose d'un avantage comparatif rare pour un dispositif de cette ampleur : des résultats déjà vérifiés, désagrégés par pays et par indicateur, alors que plusieurs des projets inscrits au PIPD en sont encore au stade de la mobilisation de financement. Ce constat plaide pour une reconnaissance explicite du programme CRS comme cas de référence de la GMV et pour une articulation renforcée avec l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) et les agences nationales (ANGMV).

À l'échelle mondiale, le Cadre stratégique 2018-2030 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) fixe deux objectifs stratégiques directement pertinents pour le programme CRS : l'objectif stratégique 1 (améliorer l'état des écosystèmes touchés, combattre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir la gestion durable des terres et la neutralité en matière de dégradation des terres), auquel répondent directement les 152 145 hectares reverdis et la progression NDVI documentée dans les trois pays ; et l'objectif stratégique 2 (améliorer les conditions de vie des populations touchées), dont l'effet escompté 2.3 (donner aux populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, les moyens d'agir et de prendre part aux processus décisionnels) fait directement écho aux limites d'inclusion évoquées plus haut dans ce rapport. Le programme CRS constitue ainsi un cas d'école national et infranational pour alimenter les reportages volontaires des trois pays au titre de la neutralité en matière de dégradation des terres (Land Degradation Neutrality), un canal de plaidoyer à ce jour sous-exploité par le consortium.

7.5. Synthèse : matrice d’ancrage politique par pays

Pays	Cadre national d’ancrage	Point d’entrée pour le plaidoyer
Burkina Faso	CDN (2021-2025) ; SNRCRS (2020-2024) ; plans communaux de développement	Rattacher le modèle CRS au projet GMV chiffré de la CDN (85 M USD) ; cibler l’objectif de financement PTF à 30 % de la SNRCRS
Niger	CS-GDT (2015-2029) ; décret présidentiel RNA (2020) ; Initiative i3N	Faire reconnaître la RNA / CRS comme référence de mise en œuvre du CS-GDT auprès du Groupe Technique GDT et du CNEDD
Sénégal	Code forestier (2018) ; NDC 3.0 ; loi d’orientation agro-sylvo-pastorale	Appuyer la diffusion du Code forestier et la sécurisation foncière via les certificats fonciers ; valoriser les 40 000 ha déjà comptabilisés dans la NDC
Régional / international	Initiative Grande Muraille Verte (PIPD 2021-2030) ; AFR100 ; Cadre stratégique CNULCD 2018-2030	Positionner le programme CRS comme cas de référence vérifié auprès de l’APGMV et alimenter les rapports de neutralité en matière de dégradation des terres (LDN)

8. Facteurs limitants et leçons apprises

8.1. Facteurs limitants

Un plaidoyer qui ignore ses propres limites perd en crédibilité. Cette section rassemble les facteurs qui contraignent aujourd’hui la portée du programme :

- Sécurité foncière : c’est la principale hypothèque pesant sur la durabilité du modèle ; régimes fonciers très inégaux entre pays (droit de vendre la terre : 81,5 % au Niger contre 5,4 % au Sénégal), absence de titre pour plus d’un million de déplacés internes au Burkina Faso ;
- Insécurité physique : au Burkina Faso et au Niger, l’insécurité limite l’accès aux sites, fragilise les comités de surveillance et explique la seule cible non atteinte du programme (comités villageois) ;
- Inégalités d’accès à la vulgarisation : un écart de plus de 50 points de pourcentage entre le Niger (98,9 %) et le Burkina Faso (45,2 %) limite l’homogénéité des effets du programme ;
- Inclusion incomplète des femmes et quasi-absence de données sur les jeunes : deux limites transversales qui appellent un suivi désagrégé renforcé plutôt qu’une remise en cause du modèle ;
- Tensions agropastorales localement exacerbées par la RNA elle-même dans les zones à forte densité humaine, notamment le bassin arachidier sénégalais ;
- Cadre de mesure d’impact encore fondé sur des méthodes essentiellement qualitatives et un échantillonnage raisonné, avec un recours au NDVI comme proxy faute de relevés biophysiques quantifiés standardisés.
- Volatilité du financement public national de la restauration des terres, attestée au Burkina Faso (baisse de 36 % du budget exécuté du programme national d’aménagements hydro-agricoles entre 2018 et 2020) et reconnue par le Niger lui-même, qui qualifie le coût de la gestion durable des terres d’« exorbitant » au regard des ressources mobilisables : un facteur de risque externe, non imputable au programme CRS, mais qui pèse sur la pérennité des cadres politiques dans lesquels il s’inscrit.

8.2. Principales leçons apprises

- Le moteur de l’adoption est le bénéfice économique direct (rendement, fourrage, produits forestiers non ligneux) et non l’argument environnemental : les stratégies de diffusion doivent mettre en avant ces co-bénéfices tangibles et immédiats ;

- La diffusion entre pairs et l'effet « tache d'huile », en particulier au Niger, sont les leviers d'efficacité les plus importants du programme et méritent un investissement dédié. L'implication récente des maîtres d'école dans cette diffusion au Niger suggère par ailleurs qu'un investissement analogue dans des relais non agricoles (enseignants, autorités coutumières, radios communautaires) pourrait démultiplier cet effet, y compris auprès des jeunes ;
- Le cadre institutionnel est à la fois le principal frein (code forestier, contrainte la plus citée à 31,1 % au niveau régional et 27,4 % au Sénégal) et le principal levier (décret RNA au Niger, lui-même adossé au CS-GDT) : sécuriser les droits des agriculteurs sur les arbres est déterminant pour la suite, et les cadres nationaux existants (CS-GDT, SNRCRS, CDN) offrent déjà les points d'ancrage institutionnels nécessaires pour porter cette réforme ;
- La RNA peut exacerber les tensions agro-pastorales dans les contextes de forte densité humaine ; son déploiement doit s'accompagner d'une gestion concertée du foncier et de la transhumance ;
- L'inclusion des femmes ne se réduit pas à leur présence dans les instances : un suivi désagrégé par sexe et des dispositifs ciblés sont nécessaires pour convertir la structuration en gains réels ;
- La volatilité chronique du financement public de la gestion durable des terres, attestée dans les cadres stratégiques nationaux eux-mêmes, confère une valeur ajoutée au modèle communautaire à faible coût du programme CRS comme option de continuité budgétaire, plutôt que comme simple complément à des dispositifs publics par ailleurs instables ;
- Enfin, l'expérience des comités villageois montre que la structuration collective des communautés pèse fortement sur l'adoption de la RNA comme sur sa diffusion : c'est elle qui transforme des initiatives individuelles en dynamique de territoire.

9. Recommandations stratégiques pour le plaidoyer

Conformément à la logique de construction du plaidoyer, chaque recommandation ci-dessous est reliée explicitement à une preuve établie dans les sections précédentes et, lorsque cela est pertinent, à un cadre politique déjà engagé par les décideurs (stratégies nationales de gestion durable des terres, Contributions Déterminées au niveau National, Grande Muraille Verte, AFR100, Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification). La matrice ci-dessous synthétise, pour chaque catégorie d'acteur, le lien entre la preuve mobilisée et le cadre politique d'ancrage.

Acteur	Preuve mobilisée	Cadre politique d'ancrage
Bailleurs	Coût de 48,14 €/ha ; rendements +50 % après 5 ans de pratique	Stratégies de financement climatique, engagements pluriannuels des bailleurs, PIPD Grande Muraille Verte
Décideurs publics	Décret RNA Niger (2020) ; Code forestier Sénégal ; code forestier cité comme frein par 31,1 % des répondants	CDN, CNULCD / Neutralité de dégradation des terres, CS-GDT Niger, SNRCRS Burkina Faso
Collectivités territoriales	Intégration de la RNA dans les plans communaux de développement (Burkina Faso)	Plans communaux de développement, conventions locales, Plans communaux et régionaux de développement (PCD/PRD)
Organisations locales	856 comités villageois ; diffusion entre pairs (effet « tache d'huile », Niger) ; 180 maîtres d'école mobilisés	Structures communautaires existantes, fédérations et coopératives, réseaux d'enseignants

9.1. Recommandations aux bailleurs

- Financer la mise à l'échelle sur la base du rapport coût-efficacité démontré. Privilégier l'approche communautaire ascendante de la RNA (48,14 €/ha en moyenne, 29,65 €/ha au Niger) plutôt que des approches de plantation à forts intrants, dont le coût et le faible taux de survie sont bien établis pour les grandes initiatives régionales comparables, y compris certains projets encore au stade de mobilisation de financement du PIPD de la Grande Muraille Verte ;
- Engager des financements pluriannuels alignés sur le temps de l'arbre. Programmer des cycles d'au moins cinq ans : les rendements ne progressent significativement qu'à partir de la troisième année, et les praticiens expérimentés (cinq ans et plus) affichent des rendements 50 % supérieurs ;
- Investir de façon structurée dans les chaînes de valeur (produits forestiers non ligneux, fourrage, miel), en ciblant prioritairement les organisations féminines, dont le taux de non-augmentation de revenus reste supérieur à celui des hommes (12 % contre 3,4 %) ;
- Financer dès la conception un dispositif de suivi-évaluation harmonisé, doté d'indicateurs standardisés, incluant le carbone séquestré et le revenu réel désagrégés par sexe et par âge, et accessibles aux acteurs locaux ;
- Positionner explicitement le programme CRS comme cas de référence de la Grande Muraille Verte auprès de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et des mécanismes de financement carbone associés, afin de faciliter l'accès à des instruments de financement climatique de plus grande échelle.

9.2. Recommandations aux décideurs publics

- Inscrire la RNA comme pratique prioritaire dans les politiques nationales, avec des lignes budgétaires dédiées, en s'inspirant des dispositifs déjà adoptés dans la région (décret nigérien, engagement NDC du Sénégal), et en rattachant explicitement ces lignes aux instruments déjà chiffrés (CS-GDT au Niger, SNRCRS au Burkina Faso, CDN au Burkina Faso), plutôt que de créer de nouveaux dispositifs parallèles ;
- Réformer le code forestier, contrainte la plus citée par les producteurs (31,1 % au niveau régional, 27,4 % au Sénégal), et diffuser activement son contenu auprès des communautés là où il a déjà été réformé (Sénégal, 2018), tout en ouvrant l'accès aux paiements pour services écosystémiques et aux marchés du carbone.
- Accélérer la sécurisation foncière, en priorité pour les personnes déplacées et les femmes, en s'appuyant sur les instruments déjà prévus par la loi (conventions locales, certificats fonciers au Sénégal) et sur le constat que 77,8 % des producteurs concernés perçoivent déjà la RNA comme un facteur renforçant leur sécurité foncière.
- Renforcer les services de vulgarisation dans les zones aujourd'hui mal couvertes, notamment le Burkina Faso (45,2 % d'accès contre 98,9 % au Niger), en mobilisant les dispositifs nationaux existants (Programme national de conseil agricole au Sénégal, structures d'encadrement régionales et départementales au Niger).
- Créer des mécanismes incitatifs au ciblage inclusif (subventions d'outils, primes, concours de reverdissement) conçus pour atteindre les femmes, les jeunes et les déplacés, plutôt que les seuls producteurs déjà établis, en s'appuyant sur des relais déjà mobilisés comme les enseignants au Niger.
- Stabiliser le financement public de la gestion durable des terres, en tenant les objectifs déjà fixés par les cadres nationaux (par exemple l'objectif de 30 % de contribution des partenaires techniques et financiers d'ici 2024 fixé par la SNRCRS du Burkina Faso), afin

de réduire la volatilité budgétaire constatée qui fragilise aujourd'hui les acquis institutionnels du programme.

9.3. Recommandations aux collectivités territoriales

- Intégrer la RNA dans les plans de développement local et leurs budgets, en passant de l'engagement de principe à l'opérationnalisation effective ;
- Cartographier les interventions pour éviter les doublons, créer des synergies avec d'autres projets et orienter les ressources vers les zones les plus dégradées ;
- Formaliser des conventions locales encadrant les usages (coupe, feux, pâturage) et sécurisant l'accès des producteurs aux arbres et aux terres ;
- Mettre en place un suivi local du reverdissement (observatoires communaux) restituant les données NDVI et socio-économiques dans des formats accessibles aux conseils municipaux et aux villages ;
- Promouvoir des cadres concertés de gestion des conflits agropastoraux, en priorité dans les zones de forte densité humaine où la RNA peut exacerber les tensions foncières, sur le modèle du cadre de concertation communal déjà mis en place à Matankari (Niger).

9.4. Recommandations aux agriculteurs et organisations locales

- Inscrire l'adoption de la RNA dans la durée (cinq ans au moins), en faisant connaître la trajectoire des bénéfices, qui se renforcent nettement avec l'ancienneté de la pratique ;
- Renforcer et institutionnaliser les organisations relais (comités, coopératives), avec une place décisionnelle réelle pour les femmes et les jeunes, au-delà de la seule représentation numérique ;
- Appuyer les comités villageois dans leur rôle de diffusion et de plaidoyer, en s'appuyant sur l'effet « tache d'huile » qui a permis, au Niger, de dépasser largement la cible de formation à coût marginal quasi nul ; et en élargissant ce réseau de relais à d'autres acteurs communautaires non agricoles, à l'image des maîtres d'école déjà mobilisés.
- Diversifier les revenus issus de la RNA sur la base d'une analyse des chaînes de valeur (produits forestiers non ligneux, transformation, fourrage, semences, miel), en consolidant les mécanismes d'autofinancement communautaire (fonds rotatifs).

10. Conclusion et implications pour les politiques publiques et les financements futurs

Huit ans après son lancement, le programme CRS démontre, avec un niveau de preuve rarement atteint pour une initiative de restauration des terres au Sahel, que la Régénération Naturelle Assistée constitue une réponse à la fois efficace, peu coûteuse et durable à la dégradation des terres arides. Obtenus dans des contextes nationaux marqués par l'insécurité, l'instabilité politique et la pression foncière, les résultats (152 145 hectares reverdis, plus de 103 000 producteurs formés, près de 75 000 adoptants durables) valident la pertinence du modèle communautaire promu depuis 2018.

Pour les décideurs publics, ces résultats apportent une preuve tangible de mise en œuvre de leurs propres engagements climatiques et fonciers : la contribution de 40 000 hectares à la cible NDC 3.0 du Sénégal en est l'illustration la plus directe, de même que l'articulation du décret nigérien avec le

CS-GDT ou le rattachement potentiel du modèle au projet chiffré de la CDN burkinabè en zone Grande Muraille Verte. L'enjeu des prochaines années est de transformer des avancées ponctuelles (décret, code forestier, plans communaux) en politiques nationales dotées de lignes budgétaires pérennes et rattachées aux instruments stratégiques déjà existants, et de lever le principal frein réglementaire identifié par les producteurs eux-mêmes : le code forestier.

Pour les bailleurs, le programme offre un rapport coût-efficacité chiffré et vérifiable, une forte autonomie des bénéficiaires, et un potentiel de réplication régionale directement transposable à d'autres initiatives de restauration sahéliennes, notamment dans le cadre du Plan d'Investissements Prioritaires Décennal de la Grande Muraille Verte, où le programme CRS dispose d'un avantage comparatif de preuve par rapport à des projets encore en phase de mobilisation de financement, à condition de financer des cycles suffisamment longs pour laisser le modèle communautaire porter ses fruits, et d'investir dans un dispositif de suivi-évaluation harmonisé qui comble les insuffisances actuelles (jeunes, coûts harmonisés, mesures biophysiques quantifiées, séquestration du carbone).

Pour l'ensemble des parties prenantes, la principale valeur du programme CRS réside dans son appropriation paysanne : une pratique endogène, transmise entre pairs, y compris désormais par des relais communautaires non agricoles comme les maîtres d'école du Niger, ancrée dans la durée, et de plus en plus reconnue par les cadres politiques nationaux, régionaux et internationaux qui structurent aujourd'hui la lutte contre la dégradation des terres au Sahel. C'est sur cette base, et non sur la seule performance des indicateurs, que doit se construire le plaidoyer pour la poursuite et l'extension du modèle à d'autres territoires sahéliens, en s'appuyant sur les cadres déjà en place plutôt qu'en cherchant à en créer de nouveaux.

Bibliographie

Documents, mis à disposition par le consortium CRS :

- Rapport d'évaluation de la phase 1 du programme CRS (2020) ;
- Rapport d'évaluation de la phase 2 (juillet 2024, Peter Gubbels, Groundswell International) ;
- Rapport final du second semestre 2025 (1er mars 2026, Both ENDS) ;
- Rapport narratif Niger, janvier-décembre 2023 (DOB/CRESA) ;
- Rapport d'étude d'impact, Sénégal (IED Afrique, mars 2026) ;
- Analyse d'impact du programme CRS, rapport final régional (juin 2026, Salvaterra) ;
- Enquête finale de perception d'impact (n=344 producteurs, KoboCollect) ;

- Données géospatiales NDVI (produit MOD13Q1, MODISTools) ;
- Tableau des jalons du programme, semestre 2, 2025 ;
- Termes de référence de l'étude d'impact du programme CRS (Both ENDS, 7 juillet 2026).

Cadres politiques et stratégiques mobilisés :

- Contribution Déterminée au niveau National du Burkina Faso (CDN, version finale, octobre 2021).
- Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols au Burkina Faso (SNRCRS, 2020-2024).
- Cadre Stratégique d'Investissement National pour la Gestion Durable des Terres au Niger (CS-GDT, 2015-2029).
- Plan d'Investissements Prioritaires Décennal de l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahel et le Sahara (PIPD, 2021-2030).
- Cadre stratégique de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, 2018-2030 (décision 7/COP.13), et guide des négociations associé (CdP13, OIF/IFDD, 2017).